



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 30 octobre 2014

Voeu

déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Ni exploration ni exploitation des gaz de schiste !

Les gaz de schiste, tout comme l'huile de schiste, sont des matières fossiles enfermées à de très grandes profondeurs dans la roche. La hausse inexorable des prix de l'énergie et la raréfaction des sources conventionnelles en font aujourd'hui un enjeu financier stratégique.

L'extraction des gaz de schiste comporte des risques environnementaux extrêmement élevés : la technique dite de la « fracturation hydraulique » consiste ainsi à propulser à très haute pression des millions de litres d'eau mélangés à des produits chimiques et à du sable, afin de faire exploser la roche. Il en résulte une pollution durable du sous-sol, un risque élevé de contamination des nappes d'eaux souterraines par des composés cancérigènes ou toxiques comme les métaux lourds, et donc un danger évident pour la santé des habitants.

Les nouvelles techniques d'expérimentation soit disant « propres » n'ont jamais été testées en conditions réelles et font craindre le retour en force d'une politique énergétique ouverte aux gaz de schiste.

Tout récemment, l'ancien Président de la République candidat à la présidence de l'UMP a ouvert la porte à l'aberrante aventure de cette énergie fossile. Ségolène Royal, quant à elle, a réaffirmé qu'il n'y aura pas d'exploitation de gaz de schiste tant qu'elle sera ministre de l'écologie. Pourtant, en dépit de ces déclarations qui se veulent rassurantes, c'est dans la plus grande opacité que sont demandés et régulièrement accordés des permis de recherche d'hydrocarbures.

Les grands groupes pétroliers tirent avantage de cette opacité et déploient sur l'ensemble du territoire national leurs projets d'exploitation des gaz de schiste.

En Midi-Pyrénées, plusieurs permis d'exploration ont été accordés (Côtes de Gascogne) et certains sont toujours d'actualité (Tarbes-Val-d'Adour). Tout récemment, un dossier de travaux concernant l'acquisition de mesures géophysiques par la société australienne Gas2Grid a été déposé à la préfecture du Gers. Les travaux ont été autorisés alors qu'aucune information, aucune concertation, aucune enquête publique n'a eu lieu auprès des maires et de la population. De plus, le permis attribué à Gas2Grid en 2008, dit de Saint-Griède, et qui concerne également les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, est venu à expiration le 21 avril 2013 ; son renouvellement n'a pas été accordé à ce jour. Ces recherches, prévues au premier semestre 2015, seraient effectuées par la méthode de réflexion/vibro-sismique, avec des conséquences sur l'environnement, l'eau, les constructions, mais aussi les activités économiques, agricoles et touristiques.

Alors que l'Amérique du Nord subit les répercussions désastreuses, pour l'environnement et pour les habitants, d'une politique énergétique en faveur de l'exploitation des gaz de schiste, et que la Commission Européenne laisse la voie libre à l'exploitation de cette énergie fossile depuis janvier 2014, une large majorité de nos concitoyens s'oppose à une autorisation de l'exploitation du gaz de schiste en France, selon un sondage BVA rendu public récemment. Cette mobilisation citoyenne massive doit amener les pouvoirs publics à prendre les bonnes décisions.

Pour une alternative à ces projets d'arrière-garde, l'heure est à la conception de solutions d'avenir au service de la nécessaire transition énergétique, dont la Loi est actuellement en discussion au Parlement.

Face à la menace toujours présente d'exploitation du gaz de schiste, les élu-e-s régionaux de Midi-Pyrénées, réuni-e-s ce jour en Assemblée Plénière, se déclarent opposé-es à toute exploration ou exploitation de gaz de schiste sur leur territoire. Ils apporteront leur soutien aux collectivités territoriales et à tous les acteurs locaux qui s'opposeront à l'exploration ou à l'exploitation de gaz de schiste sur leur territoire.

Et mandatent le président de la Région pour demander au gouvernement :

- de ne pas donner de nouvelle autorisation d'exploration des gaz de schiste,**
- d'abroger les permis d'exploration déjà délivrés,**
- de réformer le code minier, afin qu'il garantisse désormais une information claire et le plus en amont possible des zones de prospection, des ressources recherchées, des techniques d'exploration et d'exploitation, ainsi que le montage financier des projets. Les acteurs du territoire concerné doivent être associés dans une concertation au travers d'une procédure dite du « groupement momentané d'enquête », associant entre autres collectivités territoriales, intérêts économiques et sociaux, associations notamment environnementales.**